

# RÈGLEMENT CLUB MSM

L'adhésion et la prise de licence au club Méribel Sport Montagne implique l'approbation du règlement intérieur du club.

## DROIT À L'IMAGE

Les licenciés autorisent à titre gracieux (sans contrepartie financière), la diffusion de photographies, vidéos, réalisées dans le cadre de la pratique des activités du club où ils figurent (support de communication du club + site internet de Méribel Sport Montagne et du Club des sports + presse locale)

## STAGES

Les stages sont ouverts uniquement aux personnes licenciées au club.

Le club participe aux frais de certains stages seulement pour les personnes licenciées.

Un chèque d'arrhes doit être obligatoirement versé pour confirmer votre présence et le reste payable au début du stage.

## TEE SHIRT TRAIL

Un tee shirt à l'effigie du club est offert aux nouveaux licenciés FFA (renouvelé sur décision du club). Pour les personnes non licenciés désirant ce tee shirt, il est possible de le commander à prix coûtant.

## COMBINAISON SKI D'ALPINISME

Pour les personnes licenciées FFME vous pouvez obtenir une combinaison à l'effigie du club pour 100€. Pour les personnes non licenciées qui veulent l'obtenir, il est possible de l'obtenir à prix coûtant.

## COURSES MSM

Les frais d'inscription à toutes les courses organisées par MSM sont offertes aux licenciés du club.

## DIVERS

Pour le bon fonctionnement du club et sa pérennité, il serait bien de se rendre disponible en tant que bénévole sur les gros événements MSM ( défis de l'Olympe, trail, championnat de France de ski d'alpinisme...). Pour récompenser tous ceux qui auront fait au moins 6 demi-journées de bénévolat dans l'année, une licence leur sera offerte l'année suivante.

Lors des différents événements ( MSM ou autres) il serait bien de porter la tenue du club en course et sur les podiums le plus souvent possible.

Les licenciés acceptent de respecter au maximum les dates limites mises en place par le club (inscriptions aux courses ou aux stages, commande de matériel, ...). Le club ne pourra pas garantir, en cas de non respect de ces dates, la demande du licencié.